



ALAE/ALSH DE PINSAGUEL  
05 62 87 54 16  
clae.pinsaguel@agglo-muretain.fr  
MARLENE FILIPPINI -- Directrice de Structure

**PRESENTATION DES TAE  
(TEMPS D'ACTIVITES EDUCATIFS)  
2017/2018**

**LES ATELIERS :**

- **EVEIL CORPOREL** : responsable de l'atelier -- KOITA Céline. Lieu : salle de motricité.

**Objectifs pédagogiques** : Respecter le rythme biologique des maternels. Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil. Être capable de se dépasser.

- **JEUX SPORTIFS** : responsable de l'atelier - FOURNIER Romain. Lieu : extérieur ou salle de motricité.

**Objectifs pédagogiques** : Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil. Apprendre et respecter des règles. Gérer ses émotions. Agir avec les autres ou s'y opposer. Accepter de perdre. S'entraider et collaborer afin de permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe et d'accepter les différences des autres. Être capable de se dépasser.

- **ACTIVITES MANUELLES** : responsable de l'atelier -- VINAS Michèle. Lieu : restaurant scolaire.

**Objectifs pédagogiques** : Découvrir de nouvelles pratiques et susciter leur éveil en transformant des matériaux de récupération. Développer la minutie.

- **CHANT** : responsable de l'atelier -- MOREAU Andrièle. Lieu : salle de motricité.

**Objectifs pédagogiques** : Permettre à chacun de devenir acteur de ses choix. Développer l'imaginaire et la créativité. Être capable de se dépasser.

**L'organisation** : les TAE sont gratuits et réalisés de 16h15 à 17h45. Chaque enfant peut participer 1 fois par semaine à son activité choisie pour chaque trimestre (document joint).

**De 16h15 à 16h35** : appel et goûter -- les enfants apportent leur goûter « maison » et prennent le temps de le déguster.

**16h35** : les responsables amènent les enfants vers le lieu du TAE et commencent l'atelier.

**17h45** : les enfants seront récupérés par leur parent au restaurant scolaire pour le TAE « activités manuelles » ou dans la salle de motricité pour les autres ateliers et signeront la feuille de décharge.

**Pour tous les ateliers, si « parent en retard », l'enfant sera remis à l'ALAE et l'activité sera facturée.**

Cordialement,

Marlène FILIPPINI

Pinsaguel, le 04/09/2017